

L'initiative Global Push

POUR LA GESTION
DES RESSOURCES
ET DÉCHETS



Partenariat
français
des déchets

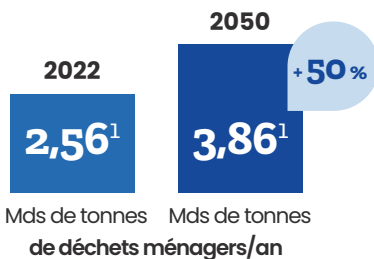
PFD

FSWP

French
solid waste
partnership

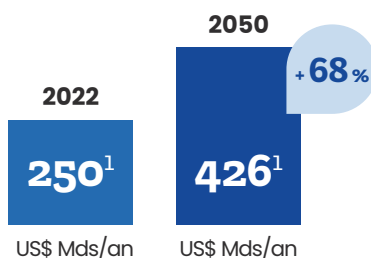
La gestion durable des ressources et des déchets constitue un enjeu transversal majeur. Elle nous concerne tous. Elle est le socle du développement durable, au carrefour des thématiques de santé publique, villes durables, lutte contre les pollutions, changement climatique, préservation de la biodiversité et transition vers des modèles économiques circulaires et résilients.

Un statu quo non soutenable...



- 17 %** ne sont pas collectés dans le monde¹
- 38 %** sont mal gérés², dont
- 13 %** sont enfouis dans des décharges à ciel ouvert non-contrôlées²

... qui coûte cher.



243
US\$ Mds/an

de coûts indirects liés aux impacts négatifs des **déchets non-gérés** estimés en 2020²

Une opportunité à saisir

- 1** tonne de **métal recyclé** évite l'extraction de
- 0,9** tonne de **matière première**²

1 % de réduction en volumes de déchets ménagers

=

150 US\$ M économisés dans le cas de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord³

Les volumes de déchets augmentent, et leur gestion impacte santé, environnement et économie. La prévention par l'écoconception, le réemploi et la réparation peinent à émerger. Le problème continue à grandir, malgré de nombreux engagements et déclarations déjà pris sur le sujet⁴. Cette préoccupation est universelle, elle mobilise, cependant les échanges internationaux autour de ce sujet restent dispersés. Une vision commune reste à établir afin d'articuler les approches intersectorielles et de faciliter une action locale.

L'initiative Global Push⁵ vise à unir la communauté ressources et déchets et à porter une voix plus forte et structurée pour positionner ce sujet comme un impératif du calendrier international de développement durable. L'objectif premier de l'initiative est de stimuler l'action locale, tout en identifiant les dynamiques internationales qui viennent la freiner. Cela nécessite une mobilisation conjointe des parties prenantes politiques, financières, et professionnelles autour d'une vision partagée.

Le PFD appelle aujourd'hui à :

- 1** la poursuite des Objectifs mondiaux de développement durable après 2030, avec leurs 17 objectifs et 169 cibles,
- 2** les compléter par l'ajout d'indicateurs pertinents pour suivre la progression de la gestion des ressources et déchets, et enfin
- 3** le portage d'un Engagement mondial ressources et déchets comme socle complémentaire pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Encore un nouvel engagement ?

Cet engagement s'appuie sur des consensus existants exprimés de manière fragmentée dans divers déclarations, appels, ou accords multilatéraux. Il vise à **coordonner la mise en œuvre de la gestion locale avec les changements systémiques qui s'opèrent à l'échelle internationale.**

Cet engagement pose le socle de la vision commune qui permet de travailler ensemble, au-delà des silos traditionnels,

- entre pays sur les transformations systémiques nécessaires,
- entre niveaux de gouvernance sur le partage des responsabilités, et
- entre secteurs public et privé pour intensifier les usages et allonger la durée de vie des objets, conserver leur valeur puis permettre leur valorisation vers d'autres usages, de nouveaux matériaux ou comme ressource énergétique, avant d'assurer leur élimination ou stockage.

L'Engagement mondial ressources et déchets porte sur la gestion de tous les déchets existants pour protéger la santé et l'environnement, tout en réduisant la production de futurs déchets, par la transition vers des modes de production, de consommation et d'usage durables.

^{1,2,3}Voir références au dos.

⁴Voir le document « Déclarations et engagement » ici : www.pfd-fswp.fr/l-initiative-global-push

⁵Les partenaires de discussions sont l'association internationale des déchets solides (ISWA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-IETC), le Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS), ONU-Habitat.

Un engagement mondial ressources et déchets

Prenant en considération les différences de contextes locaux, et dans le but général de favoriser le développement durable qui minimise les impacts sur la santé et les dommages environnementaux, contribue au progrès social et permet le développement économique, le PFD appelle les gouvernements nationaux et infranationaux à s'engager, avec des objectifs datés et chiffrés, à

Étendre la collecte des déchets ménagers à l'ensemble de la population et mettre fin aux décharges à ciel ouvert et au brûlage à l'air libre des déchets ; et mettre progressivement en œuvre des systèmes de valorisation et de traitement des déchets conformes à la gestion écologiquement rationnelle (GER)^a.

Mettre en œuvre les actions de l'économie circulaire^b, prendre des mesures de transition vers des modèles de production, de consommation et d'usage durables.

Améliorer les systèmes de gouvernance, notamment à travers

4 CATALYSEURS

1

RÉGLEMENTATION, POLITIQUE PUBLIQUE ET PLANIFICATION

- **Attribuer** des rôles et des responsabilités clairs pour mettre en œuvre la gestion durable des déchets, y compris les stratégies de prévention des déchets et la responsabilité relative à la fin de vie des produits.
- **Mettre en place** une gestion intégrée et durable des déchets (ISWM) adaptée au contexte local^c, en tenant compte des spécificités des réseaux locaux tels que routes, énergie ou eau, ainsi que des opportunités industrielles liées à la valorisation de matières et énergie.
- **Mettre en place** des mesures de montée en compétence, de formation et de coopération.
- **[Reconnaître** qu'un meilleur cadre de vie pour tous permet une gestion durable des ressources.]

2

INCLUSION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

- **Identifier** les populations les plus vulnérables et **garantir** leur accès équitable et égalitaire aux services de base de gestion des déchets.
- **Garantir** la sécurité au travail et des emplois décents pour les travailleurs impliqués dans la gestion des ressources et des déchets, en particulier ceux du secteur informel, pour une transition juste^d.
- **Impliquer** toutes les parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre de la gestion des déchets et de l'économie circulaire.
- **Appliquer** le principe de non-discrimination, et en particulier promouvoir l'égalité des sexes et les droits des enfants.

^aLa gestion écologiquement rationnelle (GER) des déchets est définie à l'article 2, paragraphe 8, de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination : « On entend par "gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux ou autres déchets" le fait de prendre toutes les mesures réalisables pour garantir que les déchets dangereux ou autres déchets sont gérés de manière à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes pouvant résulter de ces déchets ». La Convention a été ratifiée par 191 pays.

^bEn particulier, comme présenté de manière non exhaustive dans la norme ISO 59004:2024, ces actions comprennent : refuser, repenser, s'approvisionner, réduire, réparer, réutiliser, remettre à neuf, refabriquer, réaffecter, mettre en cascade, recycler, récupérer de l'énergie et réexploiter. Les stratégies de mise en œuvre de ces actions doivent être adaptées en fonction du type de produit et du contexte local.

3

FINANCEMENT DURABLE

- **Mettre en place** un financement dédié et transparent pour soutenir les investissements, ainsi que les coûts opérationnels, y compris l'application réglementaire effective des politiques publiques de gestion des déchets et des ressources.
- **Soutenir** la mise en place de cadres fiscaux, comptables et juridiques adaptés pour la transition vers des modèles économiques permettant une production, une consommation et un usage durables.
- **Intégrer** le principe du pollueur-payeur, ainsi que la responsabilité en fin de vie, dans les mécanismes de financement.
- **Valoriser** les impacts positifs des actions de gestion des déchets sur la santé, le climat, la biodiversité, l'eau et les sols afin de mobiliser les mécanismes d'investissements à impact (par exemple : crédits carbone).

4

ÉVALUATION, RAPPORTAGE, VÉRIFICATION ET TRAÇABILITÉ

- **Définir** des critères d'évaluation régulièrement mesurables, fondés sur des données factuelles et exploitables.
- **Mettre en place** un système de rapportage transparent, vérifiable, cohérent et rapide sur toutes les pratiques de gestion des ressources et des déchets, y compris la traçabilité de leurs destinations et modalités de traitement, qu'elles soient contrôlées ou non, et en reconnaissant les progrès accomplis vers la conformité à la GER.
- **Mettre en place** une traçabilité adaptée des produits, ainsi que la transparence quant à leur composition et leur conformité aux normes afin de soutenir les activités circulaires.



INDICATEURS POUR GUIDER L'ACTION

(objectifs chiffrés à déterminer en fonction de chaque contexte local)

- **Taux de collecte** des déchets ménagers et assimilés
- **Quantité et nature** des déchets générés
- **Taux de déchets ménagers et assimilés gérés par niveau de système**
 - 1 Non conforme : décharges à ciel ouvert et/ou brûlage à l'air libre,
 - 2 Élimination finale sûre : centres d'enfouissement techniques avec captation du gaz et/ou incinération avec purification des gaz de combustion,
 - 3 Circulaire : valorisation matière et énergétique des déchets
- **Systèmes de gestion circulaire des produits** – à adapter par filière
 - Réduire et refuser (ex. : Indices pertes alimentaires et gaspillage alimentaire (ODD 12.3.1))
 - Réemploi et réparation (ex. : indice de réparabilité des produits)
 - Reconditionnement, refabrication, sur-cyclage (ex. : taux de mise sur le marché)
 - Consommation matérielle (ODD 8.4.2 et 12.2.2) par matériaux stratégiques
 - Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés (ODD 12.5.1) par matériaux stratégiques



© Loren Biser (Pexels)

* « Un système de gestion intégrée et durable des déchets (ISWM) doit prendre en compte tous les aspects techniques (infrastructures) et de gouvernance afin de permettre le bon fonctionnement d'un système durable à long terme. », Wilson, D. C. et al (2015). *Global Waste Management Outlook 2015* [en ligne]. UNEP [Dernière consultation le 30 avril 2026], p. 30. Disponible à l'adresse : www.unep.org/ietc/resources/publication/global-waste-management-outlook-2015

^a Selon la définition de l'Organisation internationale du travail, « une transition juste favorise des économies durables sur le plan environnemental d'une manière inclusive, en créant des opportunités d'emploi décent, en réduisant les inégalités et en ne laissant personne de côté ». OIT (2023) *Résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. ILC.111/Resolution V* [en ligne]. Organisation Internationale du Travail. [Dernière consultation le 30 avril 2026], p. 3.



Cet engagement est porté **à l'attention des Etats**, à travers les cadres de discussions existants, tels que les COP sur le changement climatique et autres conférences des Nations unies. L'ambition est la formation d'une coalition de pays ayant un intérêt politique de haut niveau à établir les cadres systémiques nécessaires pour une économie circulaire, dont la finalité est de dépolluer, décarboner, et de découpler la création de valeur des dommages environnementaux, y compris l'extraction de ressources et la génération de déchets.

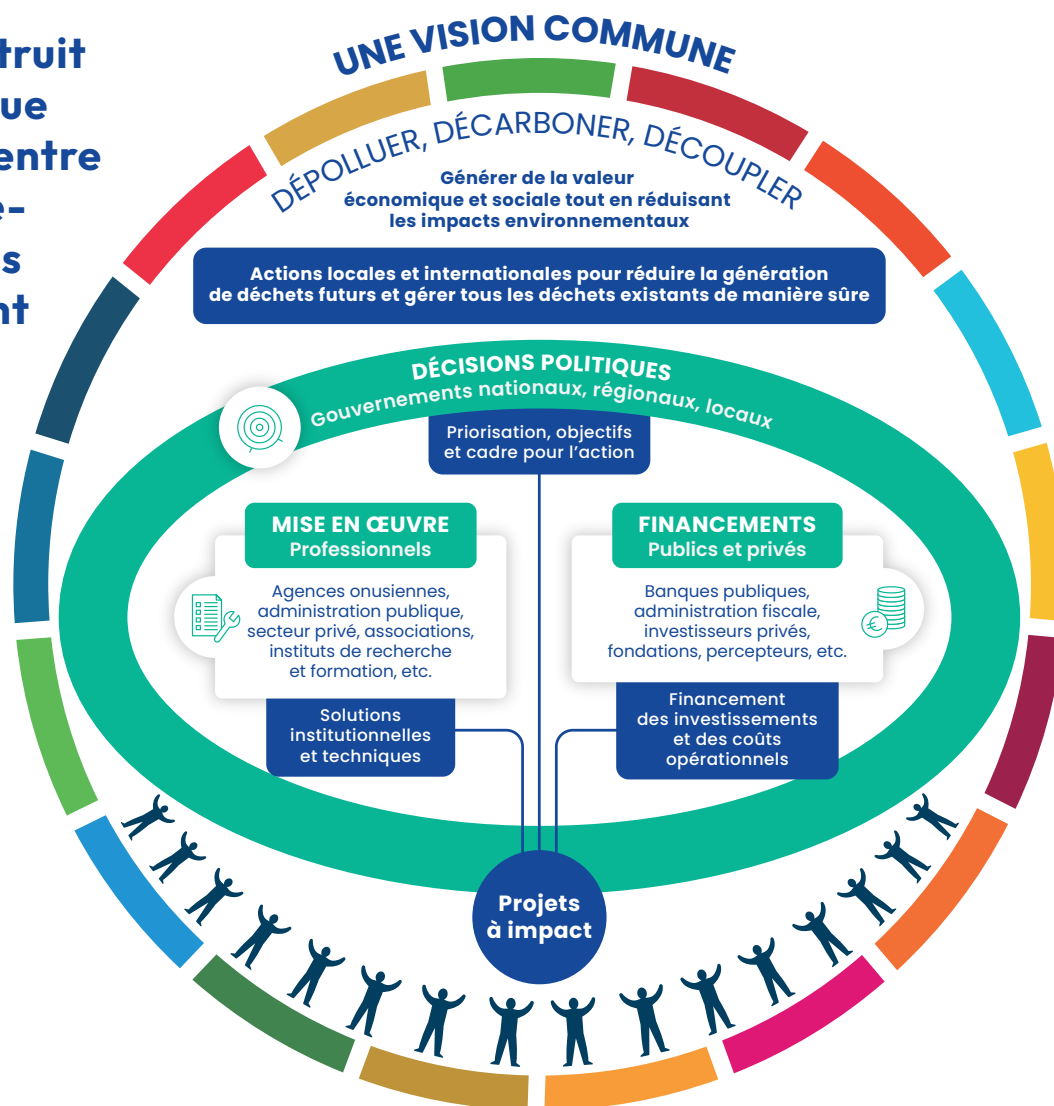
Cet engagement est aussi proposé pour **unir les acteurs impliqués** dans sa mise en œuvre opérationnelle, chacun dans son rôle et ses responsabilités.

Le PFD porte...

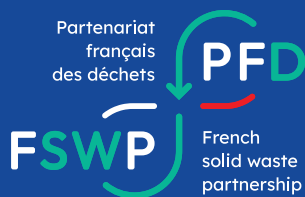


- **L'appropriation de l'Engagement mondial** ressources et déchets par les diverses parties-prenantes.
- **Le développement d'outils de soutien** à la mise en œuvre d'actions locales de gestion des déchets⁶, notamment sur les questions de coûts opérationnels, de gouvernance, d'évaluation et mode de contrôle, tout en s'appuyant sur le partage d'expériences françaises.
- **La compréhension partagée des freins au changement** du modèle linéaire de production, consommation et usages vers un modèle circulaire.
- **L'adoption d'indicateurs** facilitant la définition de projets à impact ainsi que les systèmes de mesure, rapportage et vérification.
- **L'intégration de la communauté ressources et déchets** dans les échanges à venir autour d'un cadre systémique sur le développement durable au-delà de 2030.

...et construit un dialogue pérenne entre les parties-prenantes favorisant l'action.



⁶ Dans cet esprit, voir notamment la note du PFD sur les mécanismes de soutien à la mise en œuvre de la gestion des déchets : www.pfd-fswp.fr/IMG/pdf/support_mechanisms_inc5_fr.pdf. Voir également l'animation créée par le PFD à ce sujet : youtu.be/094tY45qIM?si=Wefxwvx4qOnwCq7x



Le **Partenariat français des déchets** est une plateforme multi-acteurs du domaine de la gestion des ressources et déchets, regroupant des acteurs de l'Etat, des collectivités locales, des ONG, des entreprises, et des instituts de recherche et de formation. L'objet principal est de coordonner et d'amplifier la voix des acteurs français des déchets afin de porter un plaidoyer en Europe et à l'international pour : la collecte, le traitement et la valorisation des ressources présentes dans les déchets, en promouvant une économie sobre et plus circulaire pour faciliter l'atteinte des objectifs mondiaux de développement durable.

CORINNE TROMMSDORFF

Directrice générale

corinne.trommsdorff@pfd-fswp.fr

PAULINE ASTRUC

Responsable communication

pauline.astruc@pfd-fswp.fr

PALOMA GENGOUX

Chargée de mission

paloma.gengoux@pfd-fswp.fr

Droits d'auteur, 2026.

Partenariat français des déchets/French Solid Waste Partnership, 2026.
Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle devra donner crédit au Partenariat français des déchets.

Design graphique : Lou Catala / Photographie couverture : Benjamin Sellier.

Remerciements à nos donateurs :



REJOIGNEZ-NOUS ! www.pfd-fswp.fr

RÉFÉRENCES

¹ **Cook, E. et al. (2026)**. *What a Waste 3.0. Global Snapshot of Solid Waste Management towards Circularity until 2050* [en ligne]. World Bank Group. [Dernière consultation le 20 avril 2026]. Disponible à l'adresse : www.worldbank.org/en/publication/what-a-waste

² **Lenkiewicz, L. et al. (2024)**. *Global Waste Management Outlook 2024: Beyond an age of waste. Turning rubbish into a resource* [en ligne]. UNEP [Dernière consultation le 20 avril 2026]. Disponible à l'adresse : doi.org/10.59117/20.500.11822/44939

³ **World Bank. (2026)**. *Waste Management in the Middle East and North Africa* [en ligne]. International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank Group. [Dernière consultation le 20 avril 2026]. Disponible à l'adresse : openknowledge.worldbank.org/entities/publication/5fb978e8-2ce6-4bf2-9c9f-725f7c9bde23